

THIERRY CONQUET, ARCHITECTE D'INTÉRIEUR

« L'architecte d'intérieur : un médiateur entre le particulier et l'entreprise »

Située en amont de la prestation du décorateur ou de celle du designer, mais les rejoignant souvent en fin de parcours, l'activité de l'architecte d'intérieur couvre, outre l'aménagement de l'espace, des domaines très variés. Ses atouts essentiels : sa conception de l'espace et sa capacité à mener un projet jusqu'à son terme.

RSH : Quel est l'intérêt pour un particulier de faire appel à un architecte d'intérieur ?

Thierry Conquet : L'architecte d'intérieur est un professionnel qui, lors de son cursus de formation, généralement cinq années après le Bac, apprend non seulement à maîtriser un savoir et une méthode, mais également à développer une pensée. Autant d'outils qui lui permettent de mettre en œuvre son propre talent et sa sensibilité. En outre, en menant la conception d'un projet jusqu'à son terme, il joue un rôle important dans la prescription des entreprises amenées à réaliser les travaux.

RSH : C'est donc sécurisant pour le particulier ?

T. C. : Oui, car il sait comment tirer parti de la technicité des entreprises, en la mettant au service des souhaits du client. Le tout dans

une totale déontologie de part et d'autre. Et ce d'autant plus que les entreprises qu'il choisit sont obligatoirement couvertes par une garantie décennale, tout comme l'est l'architecte lui-même, sur sa prestation. Le particulier est donc protégé vis-à-vis de la conception du projet et de la réalisation des travaux.

RSH : Quelles sont les différences fondamentales entre le métier d'architecte d'intérieur et celui de décorateur d'intérieur ?

T. C. : Alors que le décorateur s'approprie un espace existant pour le « remplir », avec des couleurs ou des traitements de surface, l'architecte d'intérieur, lui, conçoit cet espace, en jouant par exemple sur les volumes, avant de réaliser l'agencement et la décoration. Il s'attache à la fois à l'usage de cet espace et aux habitudes de vie des usagers, en tenant compte de l'histoire du bâti. Sa prestation est un moment dans l'architecture, puisqu'il intervient à tout moment de la trajectoire qui mène le particulier à la construction.

RSH : Quel est le coût de cette prestation ?

T. C. : Le coût est généralement compris entre 10 et 15 % du montant hors taxes des travaux. Mais ce surcoût

assure au particulier savoir-faire et sécurité. L'architecte d'intérieur est là pour vérifier et sauvegarder à tout moment l'avancée du projet, et ce dans l'intérêt du bâtiment et du client. Ce dernier est donc toujours gagnant en faisant appel à un architecte d'intérieur. •

Propos recueillis par F. S.

